



ALPES FRANÇAISES 2030

Hôte des Jeux Olympiques  
et Paralympiques d'hiver



# STRATÉGIE DES ACHATS A IMPACTS

COJOP Alpes Françaises 2030

p. **03** \_\_\_\_\_ **EDITO**

p. **04** \_\_\_\_\_ **INSPIRATIONS CLÉS**

p. **06** \_\_\_\_\_ **HÉRITAGE METHODOLOGIQUE**

p. **07** \_\_\_\_\_ **GRANDS PRINCIPES**

p. **11** \_\_\_\_\_ **INTÉGRATION**



Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont de retour dans les Alpes françaises. En 2030, la France accueillera à nouveau les Jeux, après Chamonix 1924, Grenoble 1968 et Albertville 1992. Le succès des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris 2024 est encore dans toutes les mémoires.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 seront plus qu'une célébration du sport : ils sont une opportunité pour les Alpes françaises. Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) s'engage pour que cet événement laisse un héritage tangible et durable pour les territoires hôtes, en transformant notamment les défis logistiques et opérationnels en leviers de développement territorial. Avec 1,4 milliards d'euros d'achats, le COJOP veut faire de ses prestataires et partenaires des acteurs de notre vision de Jeux pionniers et sobres. C'est le sens de la stratégie d'achats à impacts qui vous est présentée ici.

Les deux territoires hôtes, où vivent près de 14 millions de personnes, disposent d'atouts majeurs dans cette perspective. Dotés du 2ème et du 3ème PIB régional français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Sud concentrent des filières économiques d'excellence, souvent patrimoniales ou innovantes.

Dans le même temps, le dérèglement climatique affecte les milieux montagnards plus durement qu'ailleurs. Les vallées alpines connaissent des problématiques lourdes de mobilité, d'emploi, de tension sur la ressource en eau, de pollution de l'air, d'adaptation aux risques naturels accrus par le changement climatique ou encore de logement. Du Léman à la Méditerranée, le territoire des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 est un espace habité, sensible et vulnérable.

La stratégie d'achats à impacts du COJOP traduit notre volonté d'offrir des possibilités de mise en valeur des ressources et savoir-faire locaux tout en prenant en compte la sensibilité et la richesse des milieux naturels qui vont accueillir les Jeux. Le COJOP pourra ainsi, à travers ses achats, appuyer et accélérer les transitions en cours pour les Alpes, en élevant le niveau d'exigence en matière environnementale, sociale, en prenant en compte les innovations les plus pertinentes et contribuer à renforcer les filières économiques territoriales.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 peuvent ainsi être porteurs d'opportunités pour les populations des territoires hôtes. Le COJOP est convaincu que l'organisation de l'événement doit permettre d'accélérer le développement équilibré de ces territoires, à travers la stimulation de l'activité économique, la participation de tous les publics à cet élan et la préservation des écosystèmes.

C'est le sens de cette stratégie d'achats à impacts : un outil pour livrer un événement efficacement, aligné avec nos ambitions, et qui reste en héritage.



**Edgar Grosperon**  
Président du COJOP Alpes 2030



# INSPIRATIONS CLÉS

Au vu de ses missions, le COJOP attribue à de nombreux acteurs des prestations nécessaires à l'organisation des Jeux. La traduction de l'ambition responsable globale portée par le COJOP au niveau des achats relève ainsi d'une importance stratégique s'inscrivant en adéquation avec les objectifs de la Stratégie durabilité du Comité International Olympique (CIO) et les Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Dans ce cadre, le 26 novembre 2025, le COJOP et la Solideo ont signé, avec l'ensemble des partenaires sociaux, la Charte sociale, économique et environnementale des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Elle constitue un socle solide qui guide l'action du COJOP.

[Consultez la Charte en ligne](#)

## Des références majeures :



La norme ISO 20121 qui accompagne une démarche structurée pour organiser un évènement « responsable », le guide international de référence en matière d'achats responsables.



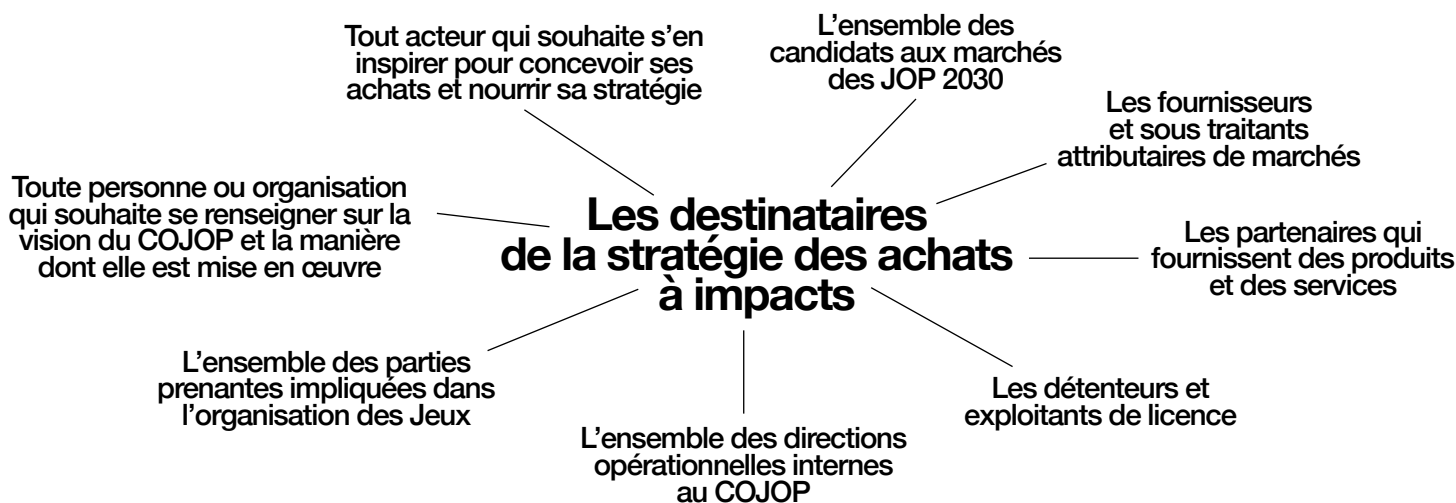
Le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), le label gouvernemental attribué aux acheteurs qui adoptent des pratiques exemplaires, ainsi que la mise en œuvre des recommandations de l'ISO 20400, norme internationale sur les achats responsables.



Les engagements de la Feuille de Route Environnement Alpes 2030, qui servent de cadrage aux stratégies environnementales du COJOP et de la Solideo.



Le "Sourcing code", un document de référence qui définit, catégorie d'achats par catégorie d'achats, les éléments de preuve opposables en matière de durabilité.





### Le respect strict d'un cadre réglementaire exigeant

La stratégie des achats à impacts s'appuie sur le respect des principes et obligations de la commande publique, qui est un impératif, tant juridique qu'éthique. En France, ces règles, encadrées par le Code de la commande publique, garantissent la transparence, l'égalité de traitement, la liberté d'accès et l'efficacité des dépenses publiques. Au sein du COJOP, la direction juridique, appuyée par la direction des achats et l'ensemble des fonctions de l'organisation, en est la garante.

L'égalité de traitement entre les candidats est un pilier central : elle assure que chaque fournisseur bénéficie des mêmes chances d'accéder aux marchés. Ce principe évite les discriminations, favorise une concurrence saine, tout en permettant à l'acheteur public de sélectionner l'offre la plus vertueuse, tant sur le plan économique qu'environnemental ou social.

Le Code de la commande publique permet d'intégrer des critères sociaux et environnementaux ambitieux. En lien avec l'objet du marché, le COJOP définit des critères proportionnés et transparents, qui garantissent l'objectivité des choix réalisés. Il s'appuie sur des éléments de preuve les plus objectifs, comme des certifications reconnues ou des justificatifs les plus appropriés.

Le COJOP assure par ailleurs la publicité de ses appels d'offres, en respectant les obligations réglementaires et en assurant la diffusion de ses marchés.

# LES ALPES FRANÇAISES 2030 PEUVENT S'APPUYER SUR LA METHODOLOGIE ET LE BILAN DE PARIS 2024

Avec plus de 865 appels d'offres couvrant environ 500 catégories de produits et services, les marchés de Paris 2024 ont atteint une ampleur inégalée pour un événement sportif en France. La mise en œuvre de la stratégie responsable des achats de Paris 2024 a abouti à des résultats significatifs. Au total, 89% des fournisseurs étaient français. 84% des fournisseurs étaient des TPE/PME dont 476 étaient issus du secteur de l'ESS. Sur le plan de l'inclusion, plus d'1,5M d'heures d'insertion ont été mobilisées dans le cadre des achats de Paris 2024 ainsi que 87 structures adaptées ou agréées pour l'emploi de personnes en situation de handicap. En matière d'impact environnemental, le taux de circularité des biens utilisés pour l'événement a atteint 97%.

Ce bilan remarquable est un legs pour l'avenir. La méthodologie employée, qui a fait l'objet de publications

et d'évaluations, constitue un socle solide pour tout organisateur d'événement sportif majeur à l'avenir. Les Alpes françaises 2030 s'en inspirent, en reprenant la méthodologie de la stratégie responsable des achats de Paris 2024.


Le COJOP des Alpes Françaises 2030 s'appuie sur cet héritage méthodologique de Paris 2024 et reprend à son compte ses objectifs principaux. Il l'adapte aux enjeux et aux spécificités à la fois des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver mais également aux territoires qui accueillent cette nouvelle édition française des Jeux. La protection de l'environnement et la limitation de l'impact environnemental des Jeux constituent des exigences plus fortes encore, compte tenu de la nature des territoires hôtes et des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver.

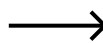
## BILAN STRATÉGIE RESPONSABLE DES ACHATS PARIS 2024



### FOURNISSEURS

  
**89%**  
français

  
**84%**  
TPE/PME



**476**  
issus du  
secteur de l'ESS

  
**1.5M**  
d'heures  
d'insertion mobilisés

  
**87**  
structures adaptées  
en faveur du handicap

# LES GRANDS PRINCIPES DE LA STRATEGIE DES ACHATS A IMPACTS

Afin de garantir l'équilibre de la performance économique, technique, sociale et environnementale pour ses achats, le COJOP intégrera dans ses critères d'évaluation, pour l'ensemble des marchés éligibles, un critère de 20% minimum attribué aux dimensions sociales et environnementales des offres.

Ce critère peut aller jusqu'à 30% pour les marchés stratégiques. Pour chacune des catégories d'achats, les grands principes de la stratégie d'achats à impacts sont déclinés pour déterminer les critères les plus pertinents, par type de prestation, en lien avec les filières économiques.

# 20%

critère minimum attribué aux dimensions sociales et environnementales des offres pour l'ensemble des marchés éligibles



**LIMITER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET PRÉSERVER LA SANTÉ**



**LEVIER D'INCLUSION ET D'INNOVATION SOCIALE**






**LEVIER DE DEVELOPPEMENT LOCAL**



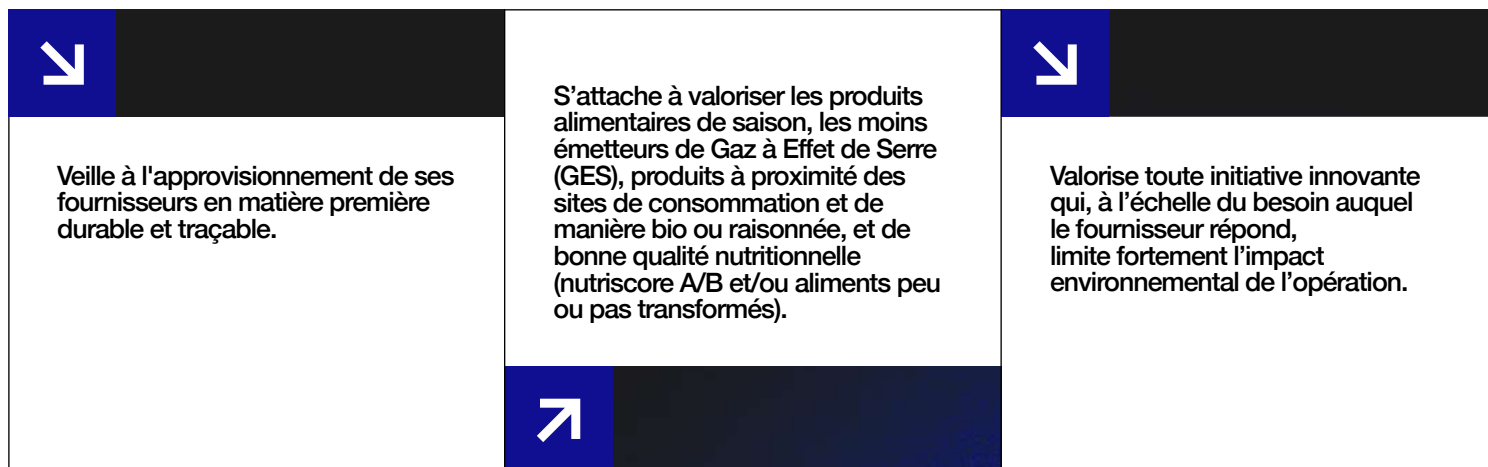
## A. LES ACHATS POUR LIMITER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET PRÉSERVER LA SANTÉ

La réduction de l'empreinte environnementale des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 est un objectif clé de la vision des Alpes Françaises 2030. La stratégie des achats à impacts des Alpes Françaises 2030 place la réduction de l'empreinte environnementale au cœur de ses priorités. Les fournisseurs du COJOP contribuent fortement à la réussite de cet enjeu essentiel. Le COJOP privilégie les solutions les moins pénalisantes en matière environnementale, en exigeant des certifications environnementales, en favorisant les produits à faible impact carbone et en s'attachant à limiter l'empreinte sur les milieux naturels. Les critères de sélection intègrent l'analyse du cycle de vie des produits et l'après-Jeux, la gestion des déchets, et l'utilisation de matériaux recyclés ou biosourcés.

Et concrètement, le COJOP :

			
<p>Est attentif aux fournisseurs qui mettent en place un système de management environnemental.</p>	<p>Questionne les besoins et privilégie les solutions de location, de seconde main et de réemploi aux solutions d'achat.</p>	<p>Souhaite s'engager auprès de prestataires qui s'engagent à limiter leur empreinte environnementale, qui la mesurent et éco-conçoivent leurs produits et services. Il veille aux mesures prises par ses fournisseurs en matière de préservation de la biodiversité.</p>	
			

	<p>Est attentif à la limitation des chaînes d'approvisionnement et, plus généralement, aux solutions les plus économes en émissions carbone. Il valorise les fournisseurs qui mesurent leur empreinte carbone.</p>	
<p>S'attache à travailler avec des fournisseurs qui limitent et mesurent leur consommation en eau, sur toute la durée de vie du produit ou du service concerné qu'ils proposent.</p>		<p>Privilégie les solutions les plus économes en énergie ou qui reposent sur l'utilisation d'une énergie décarbonée. Il valorise les entreprises qui s'engagent dans le renforcement de filières bas-carbone dans les territoires alpins.</p>
		
<p>Prend en compte les mécanismes de compensation des impacts non-évitable mis en place par ses fournisseurs, notamment en matière de renaturation des espaces naturels alpins.</p>	<p>S'assure de l'achat de matériels et équipements conformes à la réglementation en matière de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS).</p>	<p>Soutient les produits dont la durée de vie excède les Jeux. Il privilégie les offres de location ou de réemploi de produits existants. Il est attentif au cycle des produits, en favorisant l'utilisation de produits réemployables, réutilisables ou, à défaut, recyclables.</p>
		
<p>S'attache à travailler avec des fournisseurs qui limitent et mesurent leur consommation en eau, sur toute la durée de vie du produit ou du service concerné qu'ils proposent.</p>	<p>Est attentif à la limitation des chaînes d'approvisionnement et, plus généralement, aux solutions les plus économes en émissions carbone. Il valorise les fournisseurs qui mesurent leur empreinte carbone.</p>	<p>Privilégie les solutions les plus économes en énergie ou qui reposent sur l'utilisation d'une énergie décarbonée.</p>
		
<p>Privilégie les solutions qui éliminent ou réduisent significativement les emballages et, plus largement, l'utilisation des plastiques à usage unique.</p>	<p>Privilégie les solutions qui évitent les déchets, les réduisent et les valorisent via les filières locales appropriées.</p>	<p>Intègre dans ses appels d'offre des exigences contractuelles en matière de réduction du gaspillage alimentaire et en de valorisation des déchets alimentaires.</p>
		



## B. LES ACHATS COMME LEVIER D'INCLUSION ET D'INNOVATION SOCIALE

Le COJOP des Alpes Françaises 2030 intègre les achats responsables comme un outil clé pour favoriser l'inclusion sociale et professionnelle. En insérant des clauses sociales dans ses appels d'offres, il offre des opportunités aux publics éloignés de l'emploi, notamment les personnes en situation de handicap ou issues de zones prioritaires. Des collaborations sont établies avec des entreprises adaptées (EA), des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des structures d'insertion.

Cette approche vise à créer un héritage durable en renforçant la cohésion territoriale et en valorisant la diversité des compétences locales. Les marchés à fort part de main d'œuvre incluront des critères liés à l'inclusion. Ainsi, les achats participent à faire des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 des Jeux utiles, contribuant à réduire les inégalités et à maximiser l'impact social.

Et concrètement, le COJOP :

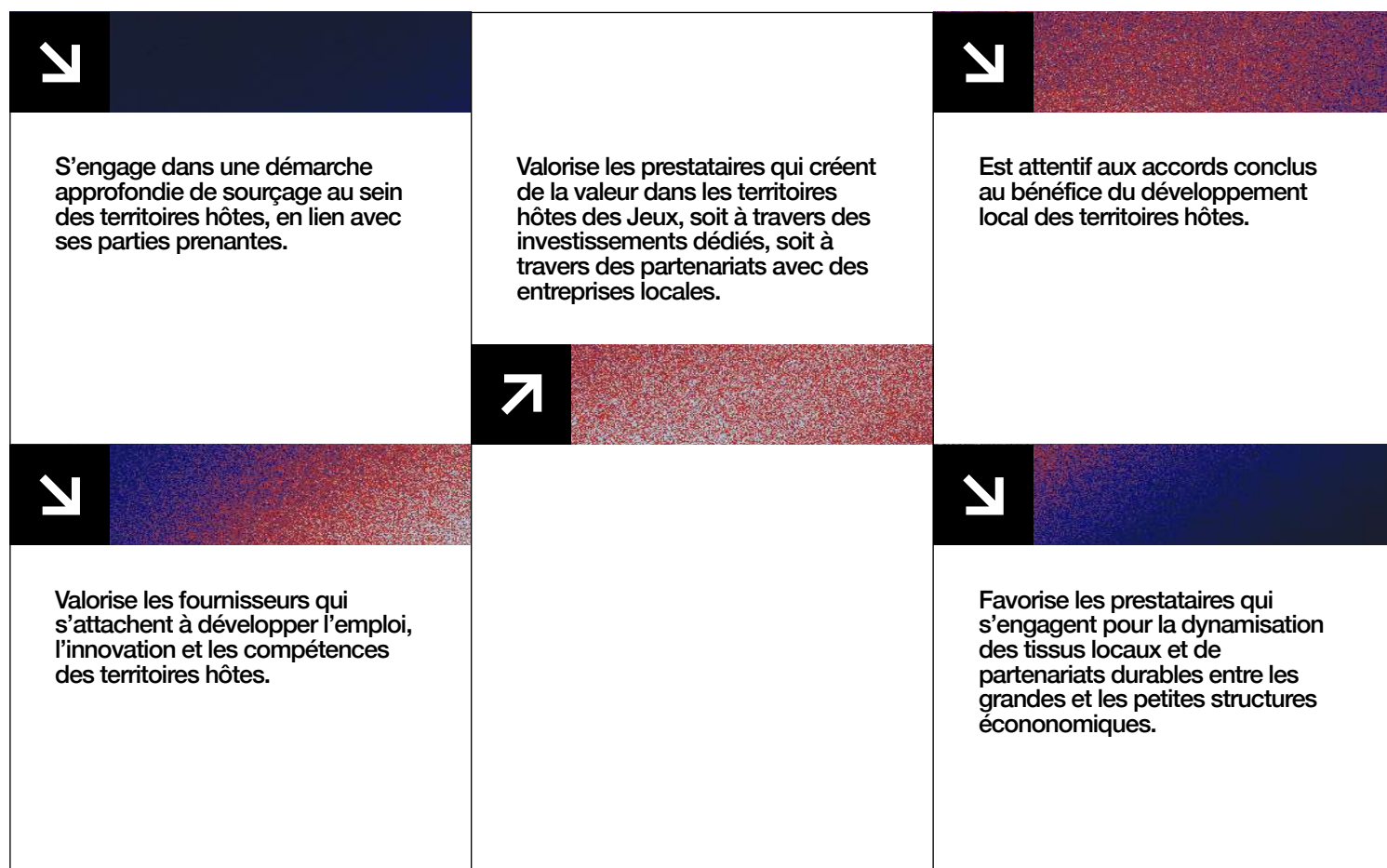




## C. LES ACHATS COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

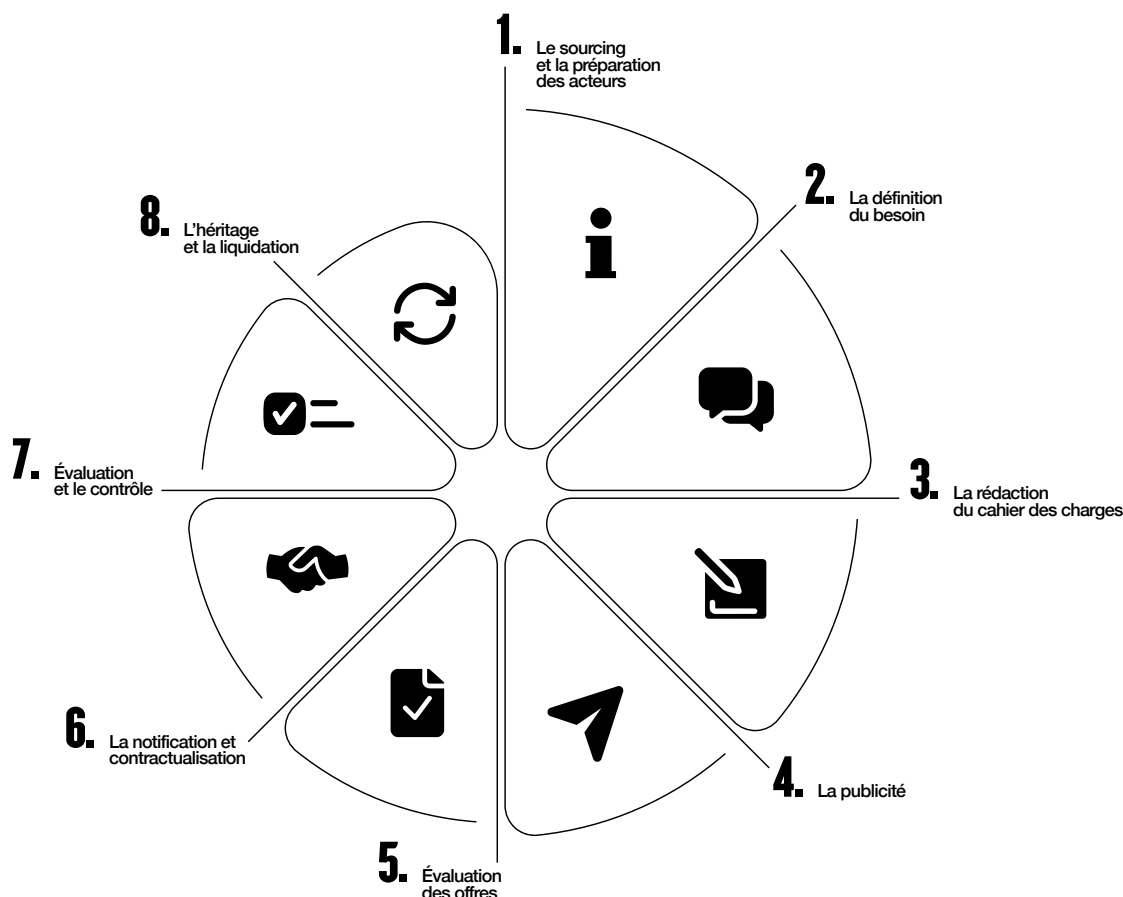
Les Alpes Françaises 2030 soutiennent, dans le respect des règles de la commande publique, les acteurs qui s'engagent dans les territoires de proximité des sites. Le COJOP encourage les rapprochements entre les grands groupes et les TPE/PME. Il souhaite promouvoir l'implication de ses partenaires et de ses fournisseurs auprès des populations locales, à travers le développement d'emplois pérennes et de qualité, des compétences, des savoir-faire et des innovations.

Et concrètement, le COJOP :



# L'INTÉGRATION DE LA STRATÉGIE DES ACHATS À IMPACTS DANS LE PROCESSUS ACHATS DES ALPES FRANÇAISES 2030

Afin d'assurer la mise en œuvre concrète de sa stratégie des achats à impacts, le COJOP en assure la déclinaison effective à chacune des étapes du processus achat.



## 1. LE SOURCING ET LA PRÉPARATION DES ACTEURS

Pour le COJOP des Alpes Françaises 2030, le sourcing est une étape clé du processus achats. Concrètement, le sourcing consiste à **sonder le marché fournisseur** et permet de mieux appréhender les pratiques existantes, d'évaluer la **capacité d'innovation** des entreprises et de mesurer la maturité du marché face aux ambitions du COJOP à horizon 2030.

Cette connaissance fine de l'offre fournisseur aide à **formuler des besoins ambitieux et réalistes** et à faire évoluer les pratiques en amont, plutôt qu'à les subir en aval. Ce partage des attentes en matière de durabilité, de sobriété, d'héritage et de responsabilité incite les entreprises à adapter leurs

solutions, à innover et à repenser leurs modes d'organisation, de production ou de coopération.

Ainsi, la prise en compte précoce des trois piliers dans le processus achat en démultiplie la répercussion. C'est à ce stade que les pratiques du marché peuvent être comprises et orientées, que la formulation des besoins peut être redéfinie et que les conditions d'achats responsables et intégrés sur le long terme peuvent être créées.

Pour réaliser ce sourcing, le COJOP s'appuie, en particulier, sur la **mobilisation de ses parties prenantes**, réunies dans le cadre du comité de pilotage sur l'impact économique des Jeux

Olympiques et Paralympiques des Alpes Françaises 2030. En regroupant les acteurs en charge du développement économique des territoires hôtes, le comité de pilotage permet de mobiliser les filières compétentes en amont de la formalisation des cahiers des charges par le COJOP.

Le COJOP des Alpes Françaises 2030 anticipe, chaque fois que cela est possible, l'**allotissement des marchés**. L'allotissement permet d'adapter la taille et la structuration des marchés aux capacités des acteurs locaux, de faciliter l'accès des petites

structures, de faciliter l'accès aux consultations pour les petites structures, dont celles de l'ESS, aux consultations et d'encourager les réponses en groupement ou en partenariat avec des entreprises de plus grande taille.

Le COJOP met également en place une **plateforme dédiée aux fournisseurs** leur permettant, d'une part de connaître en avance la nature et le cadencement de ses futures consultations et d'autre part de se référencer en fonction de leurs champs d'activité.



## 2. LA DÉFINITION DU BESOIN

La formulation du besoin conditionne à la fois la pertinence de la prestation attendue pour la préparation et la livraison des Jeux et son impact au-delà de l'événement. Dans des territoires de montagne sensibles et exigeants, les Alpes Françaises 2030 privilégient une **approche sobre, responsable et tournée vers l'héritage**.

Le premier objectif du questionnement et d'une définition pertinente des besoins est d'éviter les achats inutiles. Partant du principe que **le meilleur achat est celui que l'on ne fait pas**, lorsque le besoin peut être évité, mutualisé ou couvert autrement.

Chaque demande fait l'objet d'une analyse collégiale visant à interroger sa nécessité réelle, à explorer des alternatives à l'achat – comme la location, l'usage partagé ou la réutilisation d'équipements existants – et à limiter la dissipation, particulièrement critique dans des territoires où l'espace et les flux logistiques sont contraints. La mise en œuvre de la stratégie d'achats à impacts repose donc sur une **mobilisation de l'ensemble des fonctions opérationnelles du COJOP**. Pour ce faire, les collaborateurs du COJOP sont formés aux enjeux de cette stratégie.

La formulation du besoin s'inscrit également dans une réflexion systématique sur l'après-Jeux, notamment à travers la création d'une **Commission de la seconde vie**. Dès l'amont, le COJOP intègre le devenir des produits et des prestations, en identifiant les usages possibles après les Jeux, les bénéficiaires potentiels – collectivités, stations de montagne, associations, acteurs locaux – et les conditions nécessaires pour assurer leur réemploi ou leur prolongation de vie.

Cette approche se traduit par un **recours à l'éco-conception** privilégiant des produits et services conçus pour durer, être réparés, réutilisés ou transformés. Les matériaux recyclés, renouvelables ou issus de filières locales sont



favorisés, tout comme les solutions limitant l'impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie. Dans les territoires de montagne, cette exigence prend une dimension particulière, notamment pour réduire les impacts liés au transport ou à la gestion des déchets.

La réduction du coût total de possession (TCO) constitue un autre levier central de la formulation du besoin. Au-delà du prix d'achat, nous intégrons les **coûts d'usage, de maintenance, de logistique, de consommation énergétique et de fin de vie**. Cette approche permet de privilégier l'usage plutôt que la possession via des solutions plus sobres et souvent plus pertinentes économiquement à long terme.

Concrètement, cette démarche se traduit par la **prise en compte de toutes les étapes du cycle de vie** conduisant à des choix tels que la préférence donnée à des équipements mutualisables entre sites alpins, la sélection de solutions techniques adaptées aux contraintes climatiques de la montagne, ou encore la définition de besoins ouverts laissant aux fournisseurs la possibilité de proposer des solutions ou innovations responsables.

Enfin, comme le permettent les textes réglementaires, la définition des besoins peut conduire le COJOP à réserver certains de ses achats, ou catégorie d'achats, aux secteurs adaptés et protégés (EA, ESAT, TIH) ou de l'économie sociale et solidaire (ESS).



### 3. LA RÉDACTION DU CAHIER DES CHARGES

La définition des niveaux d'exigences techniques des Alpes Françaises 2030 dans les cahiers des charges constitue le moment de traduction concrète des ambitions en obligations opérationnelles. C'est à cette étape que les orientations environnementales, sociales et territoriales portées dès le sourcing et la formulation du besoin deviennent effectives et opposables. La connaissance de la réalité des filières économiques permet d'identifier les caractéristiques du marché, les innovations à disposition et les meilleurs standards mobilisables dans le cadre du besoin exprimé.



Notre objectif est double. Il s'agit d'abord de garantir un socle commun d'exigences minimales, permettant de sécuriser les achats et de limiter les risques en matière d'environnement, de conditions de travail et de conformité réglementaire. Il s'agit ensuite d'aller plus loin, en encourageant et valorisant les offres les plus vertueuses, capables d'apporter des solutions innovantes, durables et adaptées aux spécificités des territoires de montagne. Le COJOP développe des cahiers des charges fonctionnels intégrant des exigences

techniques responsables, directement liées aux biens et services achetés, mais aussi aux méthodes de production, d'exploitation et de fin de vie. Une attention particulière est portée à la réduction des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie, ainsi qu'à l'anticipation du devenir des produits après les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Cette approche s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire, en privilégiant, par ordre de priorité, le questionnement des besoins, l'achat de services plutôt que de produits, la location, la réutilisation, le réemploi et, en dernier recours, le recyclage.

Dans le contexte des territoires alpins, ces exigences prennent une dimension spécifique. Les cahiers des charges doivent notamment intégrer des attentes liées à la réduction des flux logistiques, à l'adaptation aux contraintes climatiques de la montagne, à la préservation des ressources en eau et de la biodiversité, à l'utilisation de matériaux durables ou issus de filières locales, la récupération des déchets, ainsi qu'à la sobriété énergétique des solutions proposées. Ces choix contribuent à limiter l'empreinte environnementale des Jeux tout en renforçant la résilience des territoires montagneux des territoires hôtes.

L'évaluation des offres repose sur une approche multicritère, combinant, entre autres, qualité technique, délais, coût global et critères de responsabilité sociale et environnementale, voir supra. Le poids attribué à ces critères est adapté à chaque catégorie d'achat, en fonction de l'importance des enjeux environnementaux et sociaux identifiés. Cette méthode permet d'éviter une sélection fondée principalement sur le prix et de privilégier les offres les mieux-disantes, créatrices de valeur durable pour les Jeux et les territoires.





## 4. LA PUBLICITÉ

La publication des appels d'offres ne se résume pas à une obligation réglementaire. Elle constitue un levier important pour garantir la pluralité des réponses, l'ouverture à la diversité des acteurs économiques et l'atteinte de des objectifs économiques, environnementaux, sociaux et territoriaux du COJOP.

Notre enjeu est de susciter des candidatures pertinentes, conformément à la réglementation et adaptées à la nature et à la complexité des besoins. Pour cela, le COJOP mobilise l'ensemble des canaux de diffusion disponibles, en combinant les plateformes réglementaires (profil acheteur) facilitant l'accès des acteurs économiques de toute taille. Les appels d'offres sont ainsi diffusés à la fois sur les plateformes légales, institutionnelles mais aussi à travers la plateforme unique « Marchés 2030 », mise en place pour la Solideo et le COJOP.

Véritable hub des marchés des Jeux, cette plateforme permet aux entreprises d'avoir connaissance des marchés publiés, quels que soient les donneurs d'ordre, et de faire connaître les

dispositifs d'accompagnement dédiés aux filières et entreprises. Ces dispositifs s'appuient notamment sur une collaboration avec les Régions Sud-Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes mais aussi avec l'association Les Canaux, qui pilote la Fabrique des marchés responsables, dispositif dédié aux TPE/PME et aux entreprises issues de l'économie sociale et solidaire.

Dans une logique d'équité et d'inclusion, le COJOP veille à adapter, chaque fois que cela est possible, les délais de procédure afin de laisser aux entreprises le temps nécessaire pour analyser les besoins, constituer des groupements, identifier des partenaires et préparer des offres de qualité. La publication des appels d'offres s'inscrit enfin dans une démarche de transparence et d'anticipation. En cohérence avec notre stratégie de sourcing, nous cherchons à donner de la visibilité en amont sur les grandes familles d'achats et les calendriers prévisionnels, afin de permettre aux entreprises de se préparer, d'investir et d'innover.



## 5. L'ÉVALUATION DES OFFRES

Sur la base des critères de sélection énoncés de manière transparente dans la consultation, l'évaluation des offres a pour objectif la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse pour le COJOP.

À ce titre, la performance économique demeure un critère déterminant dans l'évaluation des propositions des fournisseurs. Dans un contexte budgétaire contraint, cette exigence implique une véritable clairvoyance économique ainsi qu'une attention particulière portée à la bonne répartition des dépenses.

Pour autant, le critère du prix ne constitue plus l'unique déterminant du choix final. L'analyse des offres intègre également des critères techniques, garants de la qualité et de la pertinence des solutions proposées, ainsi que des critères environnementaux et sociaux.

Cette approche permet à la fonction achats d'assurer une double mission : agir comme un levier de maîtrise et d'optimisation des coûts tout en contribuant à la promotion de pratiques responsables et durables auprès des fournisseurs.





## 6. LA NOTIFICATION ET LA CONTRACTUALISATION

La notification et la contractualisation marquent le passage d'une intention à un engagement concret et partagé. Cette étape est essentielle pour garantir que les principes portés tout au long du processus achats se traduisent effectivement dans l'exécution des prestations, au bénéfice des Jeux et des territoires de montagne.

À ce titre, la stratégie des achats à impacts du COJOP est annexée à l'ensemble des marchés signés par le COJOP et rappelle les principes fondamentaux qui guident l'exécution des marchés tout au long de leur durée.

Les Alpes Françaises 2030 portent une volonté d'essaimage à l'ensemble de son écosystème. Notre ambition ne se limite pas aux seuls fournisseurs de premier rang. **Le COJOP demande à tous ses prestataires de répercuter, de manière proportionnée et adaptée, leurs engagements auprès de leurs propres sous-traitants.** Cette approche vise à faire progresser l'ensemble de la chaîne de valeur, en particulier dans les territoires

alpains, où les écosystèmes économiques reposent largement sur des réseaux de TPE, de PME et d'acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Le COJOP des Alpes Françaises 2030 adopte volontairement une approche non punitive de la contractualisation. Notre priorité n'est pas la sanction, mais la montée en maturité des fournisseurs, l'amélioration continue des pratiques et valorise les fournisseurs les plus vertueux. **Les engagements contractuels sont conçus comme des repères clairs, permettant de fixer un cadre et des objectifs.**

Cette philosophie se traduit notamment par l'identification d'indicateurs simples et partagés, et la mise en place de modalités de suivi favorisant l'échange plutôt que le contrôle strict. L'enjeu est de niveler par le haut, en valorisant les démarches vertueuses, en encourageant l'innovation et en accompagnant les fournisseurs dans l'évolution de leurs pratiques.





## 7. L'ÉVOLUTION ET LE CONTRÔLE

Le suivi de l'exécution est une condition indispensable pour garantir que les engagements pris au moment de l'attribution d'un marché se traduisent réellement sur le terrain. Il s'agit de sécuriser la qualité des prestations, de vérifier la mise en œuvre des engagements contractuels, et d'accompagner les prestataires et partenaires pour élever durablement les pratiques.

Cette évaluation est également conçue dans une vocation d'héritage, à destination de futurs organisateurs d'événements sportifs ou tout acteur intéressé.

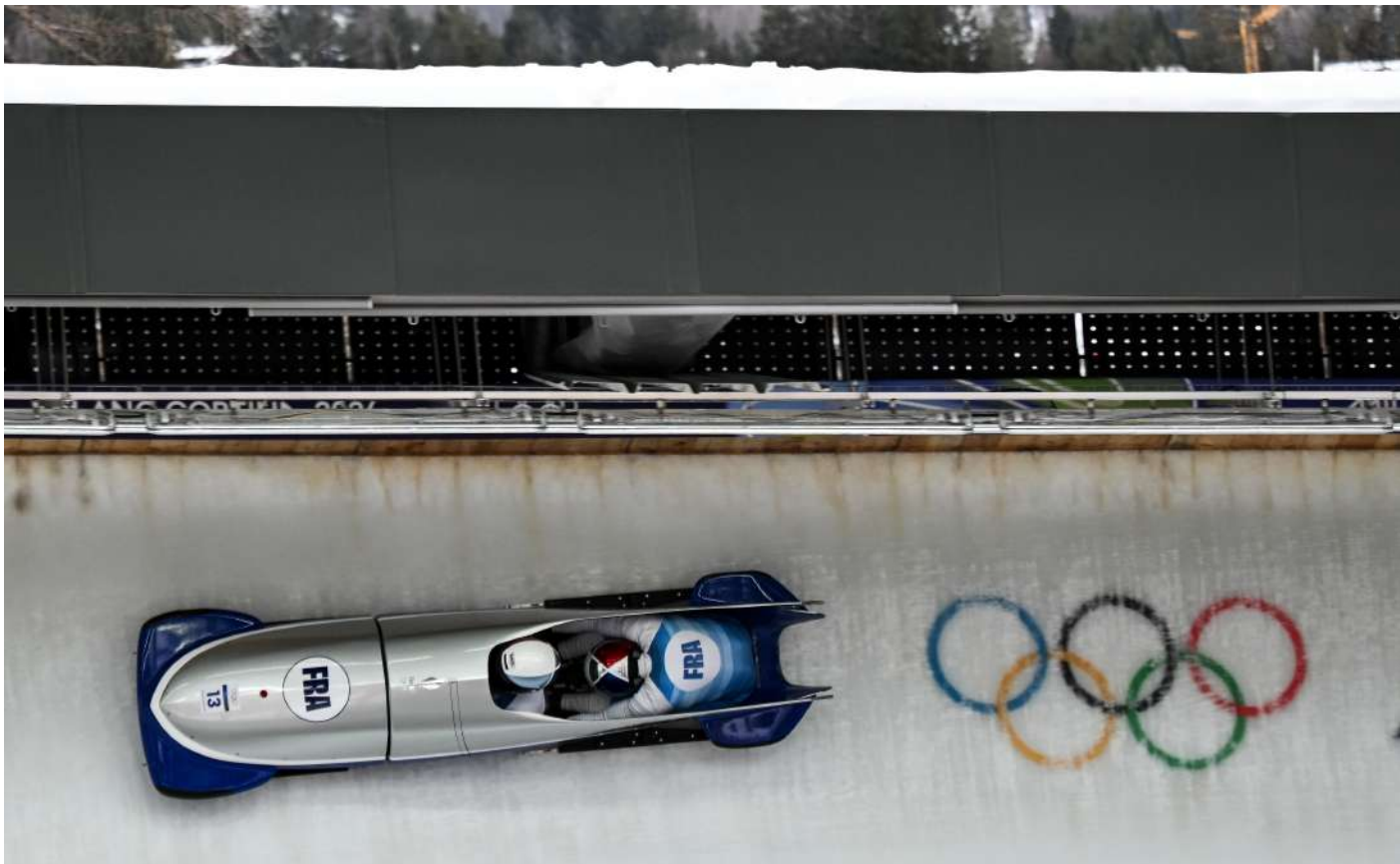
Selon l'importance stratégique et financière des contrats, les contrôles pourront être réalisés par les pilotes opérationnels des contrats mais également, pour les contrats ou les secteurs les plus stratégiques, par des gestionnaires de contrat qui auront en charge le pilotage de tous les aspects critiques. Selon les sujets, les Alpes Françaises 2030 peuvent demander à ses fournisseurs un audit externe par des acteurs spécialisés. Cet audit peut être diligenté sur la base d'une analyse des risques spécifiques à la nature de la prestation

Le suivi s'appuie sur un dispositif simple : des échanges réguliers, des revues de performance et un nombre limité d'indicateurs clés adaptés à

chaque catégorie d'achat. Notre objectif est de disposer d'éléments suffisamment concrets pour piloter et rendre compte, sans imposer une charge disproportionnée aux fournisseurs, notamment aux TPE, PME et acteurs locaux des territoires de montagne.

À titre d'exemple, selon la nature du marché, nous pourrions suivre tout indicateur pertinent comme la réduction des déchets et leur valorisation, la consommation énergétique ou les émissions liées aux transports. Sur les prestations de terrain, des engagements opérationnels peuvent également être vérifiés, comme la mise en place de plans de tri, l'utilisation d'emballages réemployables, l'optimisation des tournées logistiques en zones de montagne ou la traçabilité des matériels en vue de leur réemploi après les Jeux.

Lorsque des écarts sont constatés, notre première réponse est l'accompagnement : échanges dédiés, demande de plan d'actions correctives, ajustements validés conjointement et suivi renforcé. Nous privilégions une démarche de progrès, fondée sur la transparence et la responsabilisation. Avant toute logique d'activation des dispositions contractuelles, un médiateur pourra être saisi par les parties pour résoudre en amont les difficultés dans l'exécution des contrats.



### Une relation responsable entre le COJOP et ses fournisseurs

Dans le cadre du déploiement de cette stratégie des achats à impact, le COJOP veille au respect des droits humains, à la préservation de l'intégrité de l'ensemble des personnes impliquées dans l'organisation des Jeux, à la prévention de la corruption ou encore à la prévention des conflits d'intérêts.

Il peut solliciter à l'égard de ses prestataires tout élément de preuve attestant de leur respect des droits humains ou de leurs obligations réglementaires en matière de probité et de prévention de la corruption.

Le COJOP déploie, début 2027, une plateforme de signalement à destination de l'ensemble de ses préposés.

Cette plateforme de lanceurs d'alerte traitera autant des atteintes potentiels aux droits humains, au sein des prestataires directs comme de leurs sous-traitants, que des problématiques de risques de corruption ou de conflit d'intérêts.













## 8. L'HÉRITAGE ET LA LIQUIDATION

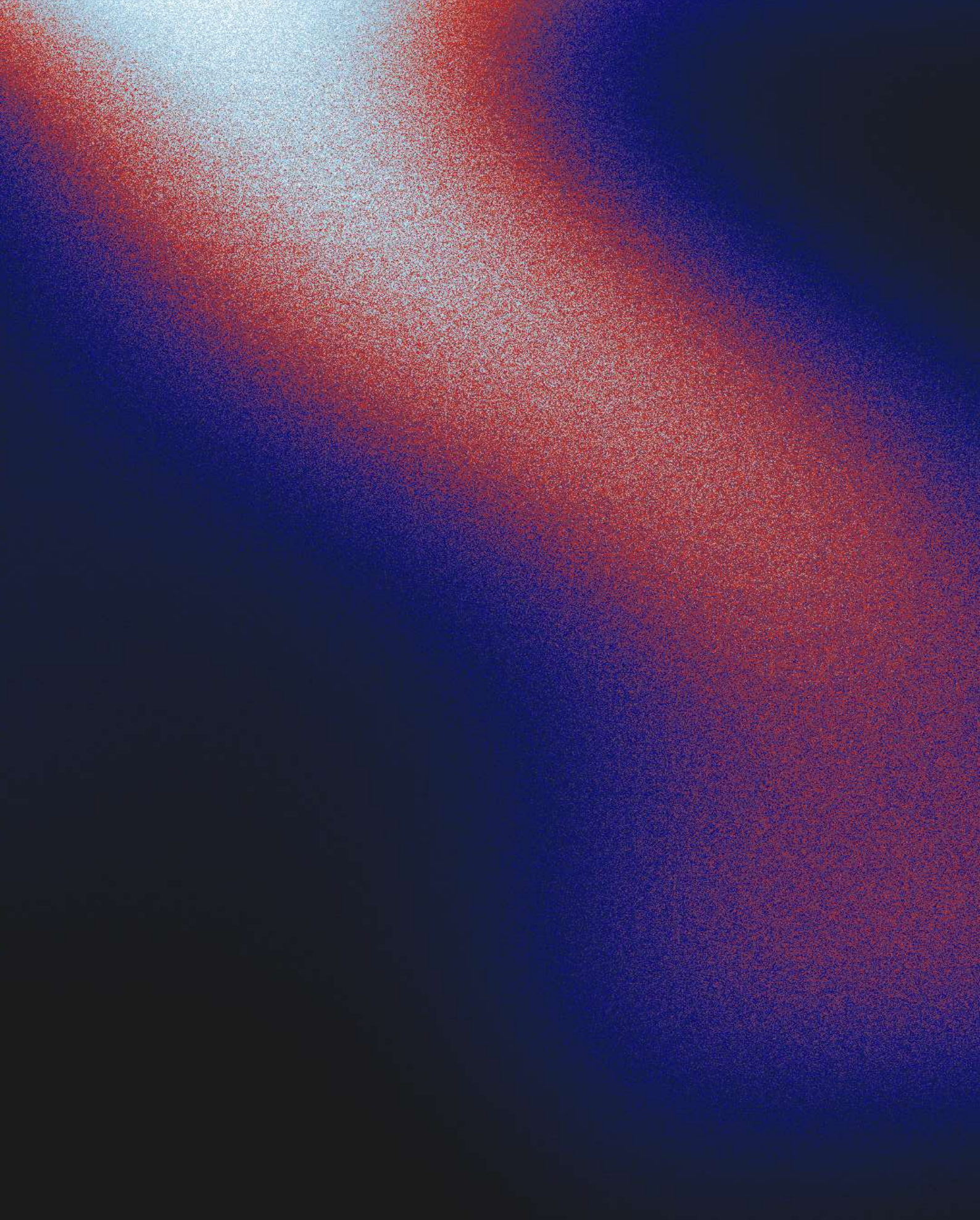
Par nature, le COJOP des Alpes Françaises a vocation à disparaître une fois les Jeux livrés. C'est pourquoi, les enjeux d'héritage et de liquidation des biens sont pris en compte dès la définition des besoins. Ainsi, les appels d'offres du COJOP intègrent dans les spécifications comme dans les critères d'évaluation la prise en compte de la seconde vie des biens et produits acquis pendant les Jeux.

Concrètement, les biens acquis ne disparaîtront pas une fois les Jeux terminés. Le COJOP et ses fournisseurs et sous-traitants auront en charge de

trouver le meilleur usage possible. Sur ce sujet, Paris 2024 a su trouver des filières de réemploi et de dons qui ont permis une réutilisation quasi-totale. C'est le chemin que devra emprunter le COJOP des Alpes Françaises 2030 en l'adaptant aux enjeux et spécificités de son territoire en privilégiant la vente au don, dans la mesure du possible.

Parmi les solutions envisageables, et sous réserve d'un accord avec le CIO ou IPC pour les produits portant la marque Olympique ou Paralympique, on peut notamment citer :

		
<p>La vente ou don pour l'héritage mémoriel pour les musées locaux, nationaux et internationaux selon le type et l'intérêt des objets.</p>	<p>La vente aux salariés du COJOP, du CNOSF ou CPSF ou éventuellement aux salariés des partenaires.</p>	<p>La revente via des braderies qui devraient permettre de largement revendre les objets récupérés post-jeux sur les sites ou non utilisés par les athlètes et volontaires, les accessoires du relai de la flamme et des célébrations mais aussi les drapeaux et autres objets représentant la diversité des Jeux Olympiques et Paralympiques.</p>
		
<p>La vente d'actifs ou d'objets aux parties prenantes.</p>	<p>La vente aux enchères d'objets iconiques.</p>	<p>La revente via la plateforme de seconde vie pour un public professionnel regroupant des produits moins conventionnels (équipements de chantier, équipements liés aux célébrations...).</p>
		
<p>Le don aux acteurs de la solidarité via la seconde vie des meubles, textiles et petits équipements vers des acteurs. Il conviendra de s'entendre avec les parties prenantes territoriales pour organiser la collecte et la redistribution.</p>		<p>Le don au mouvement sportif via une définition partagée par l'ANS, le CNOSF et le CPSF.</p>



**ALPES FRANÇAISES 2030**

Hôte des Jeux Olympiques  
et Paralympiques d'hiver

